

Flash info sur les NAO

RÉMUNÉRATIONS

L'UNSA SPAEN DEPOSE UN PRÉAVIS DE GRÈVE
ET DEMANDE 49.3 % D'AUGMENTATION



Inflation, inflation, Est ce que j'ai une g* d'inflation ?

L'inflation ne se calme pas (20% sur l'alimentaire en 2023)

La Direction n'a toujours pas de cadrage des tutelles !

Seules nos augmentations annuelles (1.92 % en moyenne) sont prévues et budgétées.

Nous devons encore aller chercher le reste !

Une loi sur l'euthanasie des grilles en fin de vie ?

Pour l'Annexe 1, 10 % des salariés sont bloqués (E4, E6 et même E7 !). Plus de 1000 salariés, dont le travail a été reconnu pendant 30 ans, n'ont plus rien !

Les plafonds de grille n'ont pas bougé depuis 2008 ! Et le pouvoir d'achat est rongé par l'inflation.

100 % des salariés Annexe 2 sont également bloqués ! plus de 7000 salariés !

Le niveau des Avancements Individuels est indécent et aucune Augmentation Générale ne vient corriger cette situation

L'UNSA SPAEN a déposé fin 2022 2 préavis de grève spécifiques sur les plafonds et les rémunérations de A2 en 2022. On refait ou on attend la réponse par SMS ?

L'UNSA SPAEN dégage le 49.3

La Direction reste dans l'attente du Saint Cadrage !

Face à ce blocage, l'UNSA SPAEN aurait pu louer un encart publicitaire dans "Pif Gadget" pour interpeler les tutelles !

Nous avons préféré déposer un **préavis de grève** pour demander une réévaluation des salaires de **49.3 %**. Au delà du chiffre, ce préavis contraint la Direction à ouvrir des négociations* ; **Une première réunion est maintenant prévue le 20 avril**

Elections au CEA
Juin 2023
JE VOTE UNSA SPAEN



Retour sur la lère négo 2023

Avis de recherche de NAO : le CEA a disparu du cadrage de l'Etat

Suite au préavis de grève sur les rémunérations déposé le 1 avril par l'UNSA SPAEN avec une revendication de hausse des salaires de 49.3 %, la Direction nous a réuni pour nous annoncer ce que l'on pressentait : pas de cadrage ! Toutefois, elle n'a pas manqué de nous rappeler que nous avons obtenu la prime AGP (Augmentation Générale Pérenne) l'an dernier qui coûtera 60 M€ en 2023.

Concernant d'autres points sur lesquels nous attendons toujours une réponse rapide, c'est toujours NON :

- Rachat de JRTT : sera traité dans le projet SMS mais la Direction émet déjà des réserves...
- Prime de Partage de la Valeur (PPV) : Une directive des tutelles exclu le CEA du dispositif !

En résumé : une réunion pour RIEN !

En marge de la réunion : la négociation pour un accord d'intéressement sera ouverte au mois de mai, avec l'objectif d'aboutir à un accord en 1 mois.

L'impact de la loi sur les retraites sera traité dans une réunion d'information à venir mais selon toute vraisemblance :

- Les salariés déjà en CAA le resteront.
- Le cas des salariés ayant déjà annoncé leur départ en raison du délai de prévenance de 18 mois sera examiné au cas par cas.

SECTION DU
RIPAULT

CONTACTS
ET INFOS:



L'énergie Syndicale Alternative